

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 9 juin 2023

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2023-029

Le 9 juin 2023 à 19h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 25 mai 2023.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

Mme ETIENNE par Mme GESTIN  
Mme BRICOUT par Mme BOCABEILLE  
Mme DEFRANCE par M. DELAGE  
M. BOUFRAINE par M. ZINCIROGLU  
Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN  
M. NICOLLE par M. BANBUCK

Membres absents :

M GIBLIN Jérôme  
M. BELAINOUSSI Oidi

Secrétaire de séance : M. TAPA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE  
CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 27  
Représentés 6  
Absents..... 2

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur LAURENT expose au conseil :

Dans le cadre du renouvellement du mandat des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2023, le conseil municipal se réunit conformément au décret n°2023-257 du 06/04/2023 du Ministère de l'Intérieur, et de l'arrêté n° 2023-1886 du Préfet du Val-de-Marne ainsi que de l'arrêté modificatif n° 2023/1937 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

A ce titre, Monsieur le Maire Jean-Luc LAURENT est amené à tenir la présidence de la séance du conseil municipal tendant à élire les délégués du conseil et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux articles L.283 à L.289 et R.133 du code électoral.

En application de ces articles, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le délégué ne peut pas être député, ni conseiller régional ou conseiller départemental. Au cas où un député, un conseiller régional, ou un conseiller départemental se trouverait, en tant que conseiller municipal, être délégué de droit, un remplaçant lui est désigné par le Maire sur sa présentation.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection de 9 suppléants, tous les conseillers municipaux étant délégués de droit.

Le bureau électoral est composé des deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral.

Après avoir procédé à la désignation d'un secrétaire de séance et constater le nombre de listes déposées, le conseil municipal procède au vote.

## LE CONSEIL

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Luc LAURENT,

Vu le décret n°2023-257 du 06/04/2023 du Ministère de l'Intérieur portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n° 2023-1886 de la Préfète du Val-de-Marne indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023,

Vu l'arrêté modificatif n° 2023/1937 de la Préfète du Val-de-Marne indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023,

Vu les articles L.283 et suivants du code électoral concernant la désignation des délégués des conseils municipaux dans le cadre des élections sénatoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Maire à Monsieur à la Préfète du Val-de-Marne désignant le remplaçant du conseiller municipal et élu départemental conformément à l'article L.287 du code électoral,

Vu les dépôts de liste dans le cadre de ces élections :

- 1 - Liste de rassemblement de la gauche présentée par les groupes « Kremlin-Bicêtre en commun », « Pour une ville qui nous rassemble, communistes et tous citoyens », « élus socialistes » et « Génération écologique et sociale » ;
- 2 - Liste du Groupe Ecologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre ;
- 3 - Liste du groupe « Ensemble Changeons le KB »

Après avoir procédé au vote conformément à l'article R.133 du code électoral,

**DECIDE**

**Article unique**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 33

**ONT OBTENU :**

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de suppléants
Liste de rassemblement de la gauche présentée par les groupes « Kremlin-Bicêtre en commun », « Pour une ville qui nous rassemble, communistes et tous citoyens », « élus socialistes » et « Génération écologique et sociale »	21	6
Groupe Ecologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre	4	1
Ensemble Changeons le KB	8	2

**Les neufs suppléants désignés par la ville sont :**

Nom et prénom du suppléant	Liste sur laquelle il ou elle figurait
Mme PARIS Annie	Liste de rassemblement de la gauche présentée par les groupes "Kremlin-Bicêtre en commun", "Pour une ville qui nous rassemble, Communistes et tous Citoyens", "Elus Socialistes", et "Génération Ecologique et Sociale"
M. AOUYDAY Patrick	Liste de rassemblement de la gauche présentée par les groupes "Kremlin-Bicêtre en commun", "Pour une ville qui nous rassemble, Communistes et tous Citoyens", "Elus Socialistes", et "Génération Ecologique et Sociale"
Mme MERSALI Nadia	Liste de rassemblement de la gauche présentée par les groupes "Kremlin-Bicêtre en commun", "Pour une ville qui nous rassemble, Communistes et tous Citoyens", "Elus Socialistes", et "Génération Ecologique et Sociale"
M. BOGANDA Damien	Liste de rassemblement de la gauche présentée par les groupes "Kremlin-Bicêtre en commun", "Pour une ville qui nous rassemble, Communistes et tous Citoyens", "Elus Socialistes", et "Génération Ecologique et Sociale"
Mme SARTORI Enrica	Liste de rassemblement de la gauche présentée par les groupes "Kremlin-Bicêtre en commun", "Pour une ville qui nous rassemble, Communistes et tous Citoyens", "Elus Socialistes", et "Génération Ecologique et Sociale"
M. MORIZET Hervé	Liste de rassemblement de la gauche présentée par les groupes "Kremlin-Bicêtre en commun", "Pour une ville qui nous rassemble, Communistes et tous Citoyens", "Elus Socialistes", et "Génération Ecologique et Sociale"
M. LEMAIRE Gilles	Liste Groupe Ecologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre
Mme BACON Marie-Laurence	Liste Ensemble Changeons le KB
M. AUBAGUE Bernard	Liste Ensemble Changeons le KB

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT

Secrétaire de séance  
M. TAPA


**Délais et voies de recours :**

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20230609-2023-029-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2023  
Date de réception préfecture : 15/06/2023

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20230609-2023-029-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2023  
Date de réception préfecture : 15/06/2023